

vmi

Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie
Association de l'Industrie Laitière Suisse

Rapport annuel 2025



Table des matières

Avant-propos du président.....	4
1 Situation générale	6
2 Transformation de lait.....	7
3 Objets traités	8
3.1 Politique agricole	8
3.2 Accords bilatéraux III	9
3.3 Initiatives et motions concernant le secteur alimentaire	10
a. Motion 24.4269 : Renforcer la production laitière dans les herbages suisses.....	10
3.4 Alliance contre l'initiative « végétane »	10
3.5 Programme d'allègement budgétaire 2027	11
3.6 Objets traités à l'Interprofession du lait (IP Lait)	12
a. Prix indicatifs	12
b. Segmentation	13
3.7 Régulation du marché du beurre et du lait	13
3.8 Compensation du prix de la matière première / solution de remplacement de la loi chocolatière.....	14
3.9 Commerce extérieur	15
a. Droits de douane des USA	15
b. Accords multilatéraux	16
c. Accords bilatéraux	16
d. Accord de libre-échange avec le Mercosur	16
3.10 Autres dossiers traités	17
4 Activités des commissions spécialisées.....	18
4.1 Commission spécialisée Matière première	18
5 Organisation	19
5.1 Assemblée générale.....	19
5.2 Plateforme pour les exportations agricoles	20
5.3 Groupe de travail FIL/Codex	21
5.4 Collaboration dans diverses organisations	21
5.5 Collaboration avec d'autres organisations	21
5.6 Entreprises membres de VMI	22

Avant-propos du président

L'année 2025 a montré clairement à quel point le marché du lait est volatile.

Après plusieurs années au cours desquelles la quantité de lait était plutôt juste, le secteur laitier a été confronté à de (pas si) nouveaux défis. L'année a commencé calmement, et les producteurs de lait en Suisse et dans le monde entier ont bénéficié de conditions de production pratiquement idéales. La quantité de lait a augmenté en



continu et a atteint un niveau record en décembre, niveau qui a été maintenu jusqu'au printemps 2026. Pendant toute l'année 2025, la production suisse de lait dépassait celle de l'année précédente de près de 100 millions de kg. Si cela était certes réjouissant du point de vue de la production, cette quantité a rapidement posé d'importants défis au marché et à tout le secteur.

En parallèle, les conditions cadres se sont nettement dégradées sur les marchés.

Les exportations de produits laitiers suisses ont fait face à un environnement international de plus en plus rudes. Les USA, deuxième marché d'exportation du secteur laitier suisse, ont protégé leur marché avec des droits de douane changeants. Ces mesures ont massivement pesé sur les exportations. S'ajoute à cela l'appréciation du franc suisse qui renchérit les produits à l'étranger. En outre, les prix record du cacao ont fortement pesé sur l'industrie chocolatière suisse qui transforme de grandes quantités de composants du lait. Tous ces éléments font que des marchés traditionnels ont été perdu pour de grandes quantités de lait, et ce alors que la production était très élevée en Suisse.

La transformation de lait a atteint ses limites par moments.

Les capacités de transformation et de régulation ont été réduites ces dernières années pour des raisons stratégiques. Cela s'est fait ressentir dans la situation extraordinaire du marché que nous avons vécue. Grâce à une grande souplesse, à l'adaptation temporaire de la palette de produits, au report de travaux de maintenance, à d'innombrables heures supplémentaires et à une planification opérationnelle très stricte, la situation tendue depuis l'automne dernier a pu être maîtrisée en commun. Cet engagement mérite toute notre reconnaissance. En même temps, des limites ont été atteintes et même parfois dépassées. Les quantités n'ont pas toutes pu être mises en valeur entièrement de sorte à générer une valeur ajoutée. Le secteur laitier va devoir réfléchir à la manière de disposer de suffisamment de capacités pour la régulation à l'avenir.

Point décisif : la branche a assumé ses responsabilités.

Des mesures ont été prises en commun sous la conduite de l'Interprofession du lait. Les exportations de graisse ont été soutenues avec les moyens du fonds du secteur, et un plafonnement des quantités a été recommandé dès février 2026. De plus, le secteur a réagi aux importantes corrections des prix sur le marché mondial en baissant le prix indicatif du lait A afin de garantir la compétitivité. Rétrospectivement, cette décision s'est avérée bonne et légitime. La vitesse de la prise de décision peut être remise en question. L'objectif n'a néanmoins jamais été d'apporter une compensation complète mais un allègement des charges excessives, tout en veillant à ce que chacun assume ses responsabilités. Les acteurs du secteur devront discuter de la pertinence de prendre d'autres mesures.

Les importations ont rapidement été désignées comme étant la cause du problème dans les discussions.

Le trafic de perfectionnement s'est retrouvé au centre des débats, et les « véritables » importations de fromage et de produits transformés à base de lait n'ont souvent pas été mentionnées, alors que leurs volumes sont plus importants. De manière générale, le secteur a de la peine à faire face durablement à la pression accrue des importations. Il faut s'occuper activement de ce défi et ne pas l'occulter.

Malgré tous les défis, il faut regarder vers l'avenir.

Les perspectives sont bonnes pour le lait et les produits laitiers suisses. L'image du lait comme aliment essentiel pour une alimentation saine et équilibrée a pu être nettement renforcée grâce aux efforts de tout le secteur. La production de lait et de produits laitiers est adaptée à la Suisse et contribue de manière décisive à un système alimentaire et agricole durable. C'est d'ailleurs aussi le constat que font de plus en plus de consommatrices et consommateurs. Dairy is back ! La diminution de la consommation par personne observée pendant des années semble se stabiliser chez nous, et le marché laitier mondial continue de croître, avec des niches attrayantes pour la Suisse.

Définir les bonnes priorités est le facteur décisif de réussite.

Produisons-nous ce qui est demandé ? Investissons-nous dans des produits, des marchés et des technologies viables à l'avenir ? Sommes-nous actifs dans des segments à création de valeur ajoutée et pertinents pour les consommatrices et consommateurs ? Il faut suivre les tendances positives p. ex. concernant le fromage frais, les produits riches en protéine, le séré, le skyr ou les spécialités fermentées. Si les tendances ne sont pas suivies suffisamment tôt, ces marchés seront approvisionnés par des produits importés. Des décisions stratégiques adéquates sont nécessaires.

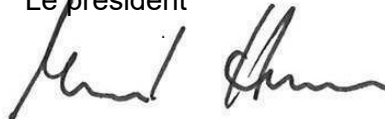
Les perspectives sont bonnes pour le secteur laitier s'il reste uni.

Les questions centrales de la régulation, de la durabilité, de la politique agricole et du commerce extérieur peuvent uniquement être résolues en commun. Des positions harmonisées, des acteurs engagés et des entreprises fortes sont nécessaires pour ce faire.

L'Association de l'industrie laitière suisse (VMI) continuera de s'engager pour une production et une transformation de lait fortes en Suisse.

Avec ses membres, les partenaires du secteur et les parties prenantes, elle assumera ses responsabilités et contribuera à trouver des solutions. Je remercie mes collègues du comité, tous les membres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de leur grand travail. Sur cette base, VMI pourra continuer d'agir avec dynamisme et efficacité et de s'engager pour un secteur laitier suisse viable à l'avenir.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manuel Hauser', written over a horizontal line.

Manuel Hauser

Berne, en mai 2026

1 Situation générale

Si les transformateurs suisses de lait étaient confrontés à une baisse régulière de la quantité de lait ces dernières années, cette tendance s'est légèrement inversée en 2024, et la production laitière a fortement augmenté pendant l'exercice écoulé.

Selon TSM Fiduciaire Sàrl, 3,43 millions de tonnes de lait ont été produites en 2025, soit une hausse de 93 431 kg (env. 2.8%) par rapport à l'année précédente, et ce alors que 372 exploitations ont arrêté la production laitière. La quantité livrée mensuellement a augmenté en continu dès mai et présentait en décembre une augmentation de 9% par rapport au même mois de l'année précédente. Transformer cette quantité a posé d'énormes défis aux transformateurs.

Le prix à la production a augmenté en 2025 selon l'OFAG, et ce de 1,7 % pour s'établir à 76.33 ct par kg. Les prix à la consommation des produits laitiers ont aussi légèrement augmenté, même si une baisse a été enregistrée pour certaines variétés de fromage.

Le prix du lait est ainsi de nouveau resté à un niveau très élevé au cours de l'exercice écoulé. Ce prix élevé s'explique par la hausse des frais de production, les dispositions de plus en plus strictes envers la production laitière ainsi que la situation du marché en Suisse et à l'étranger. Il a naturellement néanmoins aussi contribué à la hausse des quantités et est l'une des raisons pour lesquelles l'augmentation n'a pas été freinée plus tôt.

Les exportations de fromage ont continué d'augmenter pendant l'exercice écoulé. Au total, 81 084 t ont été exportées, soit une hausse de 1745 t ou de 2.2% comparativement à l'année précédente (2024 : +7.9%). Comme en 2024, une grande partie de ces augmentations concernait les « autres fromages à pâte dure et mi-dure ». Le segment « fromages à pâte molle, fromages frais et séré » a aussi présenté une légère hausse. De leur côté, les variétés traditionnelles, mais pas toutes, n'ont enregistré qu'une faible croissance.

En 2025, la production laitière a également connu une forte croissance à l'échelle mondiale (environ +2,6 %). Alors que la hausse dans l'UE (+1,9 %) et en Océanie (+1 %) était légèrement inférieure à la moyenne mondiale, elle s'est située en Amérique du Nord presque exactement à la moyenne mondiale (+2,8 %) et en Amérique du Sud même nettement au-dessus (+8,2 %). Cette forte augmentation s'explique principalement par des conditions météorologiques favorables, une baisse des coûts de l'alimentation animale et, par conséquent, une augmentation de la production laitière ainsi que des teneurs en matière grasse du lait. La demande a également augmenté, mais pas dans les mêmes proportions que la production.

La demande de fromage et de beurre a de nouveau été globalement forte dans l'UE. Après avoir dépassé la limite de 8 euros l'année précédente, le prix du beurre a atteint 8.50 euros pendant l'exercice écoulé, soit un niveau nettement plus élevé que les années précédentes. Le prix du lait dans l'UE a encore augmenté en début d'année comparativement à 2024. Il a atteint son niveau le plus élevé en août avec 53.51 centimes avant de baisser nettement à la forte production laitière et de se situer à 43.45 centimes en décembre.

2 Transformation de lait

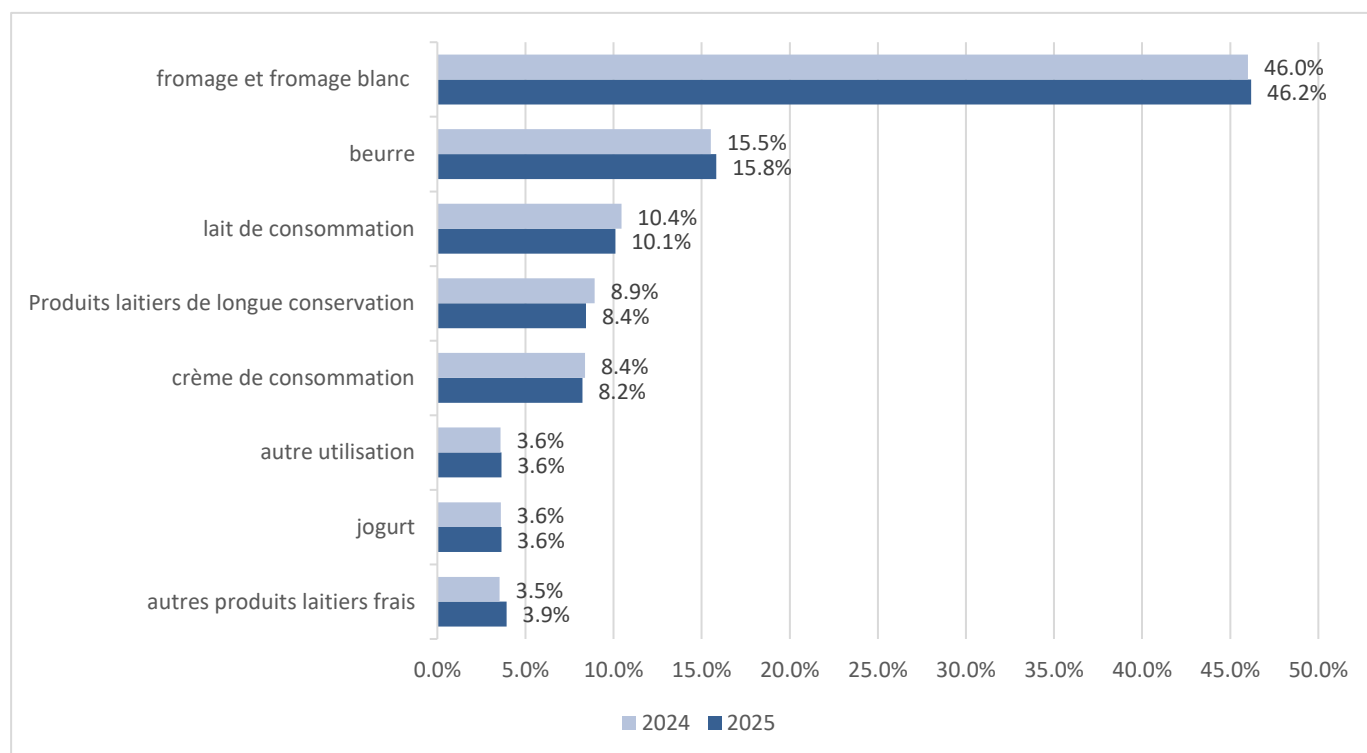
Si le nombre de producteurs de lait a de nouveau légèrement diminué pendant l'exercice écoulé, le cheptel laitier est resté relativement stable. 3433 millions de kg de lait ont été transformés en 2025, ce qui équivaut à une hausse de 93 millions de kg comparativement à l'année précédente. Une quantité de lait un peu plus grande que l'année précédente a été transformée en fromage.

Selon la statistique de TSM Fiduciaire Sàrl, 214 981 tonnes de fromage ont été fabriquées pendant l'exercice écoulé. Cela équivaut à une augmentation de 10 655 tonnes comparativement à l'année précédente et, de manière générale, à une hausse par rapport aux 10 dernières années, y c. l'année record 2021. 81 084 tonnes ont été exportées, soit près de 2.3% de plus que l'année précédente.

Concernant la transformation de lait, on constate que tous les segments sauf le lait de consommation et les conserves de lait ont enregistré une augmentation en chiffres absolus. La hausse la plus forte concerne le fromage et le séré (plus 49 221 t). En pourcents, ce sont les autres produits laitiers frais qui ont présenté la plus forte hausse (plus 14.1%).

Le mix de la transformation a évolué comme suit : la part des autres produits laitiers frais enregistre la plus forte augmentation par rapport à l'année précédente (0.4%). Suivent ensuite le beurre avec plus 0.3% et le fromage avec plus 0.2%. Les segments « yoghourts » et « autre transformation » sont restés stables, alors que le lait de consommation, les conserves de lait et la crème de consommation ont reculé dans le mix de la transformation.

Le lait commercialisé a été transformé comme suit en 2024 et 2025 :



Source : TSM Sàrl

3 Objets traités

3.1 Politique agricole

Le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances agricoles 2025 le 29 octobre. Les modifications apportées visent notamment à renforcer la production végétale. Les paiements directs restent inchangés. De plus, une première phase du plan d'action pour réduire les contrôles dans l'agriculture est mise en œuvre afin de décharger les exploitations.

Les discussions sur la Politique agricole 2030+ se sont poursuivies. En sa qualité de directeur de la filière, le directeur de VMI a siégé dans le groupe d'accompagnement qui s'est occupé des quatre axes de la motion 22.4251 de la CER du Conseil des États « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique » :

- Sécurité alimentaire ;
- Réduction de l'empreinte écologique ;
- Amélioration des perspectives économiques et sociales ;
- Simplification/réduction de la charge administrative.

La consultation sur la PA 2030+ devrait débuter le 3^e trimestre 2026.



3.2 Accords bilatéraux III

Le Conseil fédéral a adopté le 13 juin 2025 les accords du paquet pour stabiliser et développer les relations entre la Suisse et l'UE (Accords bilatéraux III) et a lancé la consultation. Après avoir bouclé avec succès les négociations avec l'UE en décembre 2024, le Conseil fédéral a finalisé les dispositions d'exécution, y c. mesures d'accompagnement. Les questions concernant la protection des salaires, l'immigration, l'électricité et le type de référendum ont pu être réglées.

VMI s'est uniquement penchée sur l'accord visant à créer un espace commun pour la sécurité alimentaire, sur les éléments institutionnels prévus ainsi que sur la mise en œuvre de cet accord dans la législation suisse. Elle a contribué à l'élaboration des positions au sein de la fial (Fédération des industries alimentaires suisses), l'organisation faîtière.

VMI et la fial estiment que les objectifs ont été atteints dans l'accord sectoriel sur la sécurité alimentaire et que la mise en œuvre politique en Suisse (Bilex) va dans la bonne direction.

Les Accords bilatéraux avec l'UE revêtent une grande importance pour l'industrie laitière suisse. Ils règlent le libre-échange pour le fromage, l'espace vétérinaire commun, la compensation du prix de la matière première pour l'importation d'aliments transformés, la reconnaissance des AOP/IGP ainsi que beaucoup d'autres choses encore. On constate néanmoins une érosion progressive de l'application de ces accords ces dernières années. De nouvelles AOP/IGP n'ont ainsi par exemple pas été enregistrées depuis longtemps. Cette tendance est dangereuse pour le secteur laitier suisse, puisque l'équivalence dans le secteur animal, à savoir l'espace vétérinaire commun et donc la possibilité d'exporter des produits d'origine animale sans certificats vétérinaires spécifiques, risque d'être remise en question un jour ou l'autre.

Dans ce contexte, VMI soutient la conclusion de l'accord révisé sur l'agriculture ainsi que du nouvel accord sur la sécurité alimentaire dans le cadre des Accords bilatéraux III.

L'application prévue du droit alimentaire de l'UE en Suisse ne provoquera pas de grands changements, notre droit alimentaire étant déjà largement harmonisé avec celui de l'UE. Les rares différences concernent surtout des aspects techniques et constituent actuellement des obstacles indésirables au commerce ainsi que des facteurs de coûts. La Confédération a pu négocier des exceptions pour les domaines particulièrement sensibles comme les organismes génétiquement modifiés (OGM), la protection des animaux et l'indication du pays de production, et les dispositions de l'UE ne seront pas reprises dans ces trois domaines.

Le développement des Accords bilatéraux simplifiera encore le commerce avec l'UE et réduira des obstacles actuels au commerce. De plus, il permettra l'intégration complète de la Suisse dans les systèmes de sécurité alimentaire de l'UE et dans la lutte contre la fraude alimentaire. Cela représente un grand progrès, pas seulement pour les entreprises, mais aussi pour les consommatrices et consommateurs. L'intégration plus étroite renforce la sécurité alimentaire et évite par exemple que la Suisse soit utilisée pour écouler des produits européens problématiques.

VMI soutient aussi la reprise dynamique du droit par intégration prévue dans l'accord sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'une étape judicieuse vers un espace commun pour la sécurité alimentaire. Étant donné que le droit alimentaire suisse doit aujourd'hui déjà être équivalent à celui de l'UE, peu de choses changeront par rapport à la situation actuelle.

La Suisse sera aussi impliquée dans le processus d'élaboration des nouveaux textes de loi de l'UE et pourra donc y défendre sa position. Pour VMI, il est néanmoins important que les secteurs suisses soient suffisamment pris en compte dans ce processus (de manière similaire à nos consultations).

3.3 Initiatives et motions concernant le secteur alimentaire

a. Motion 24.4269 : Renforcer la production laitière dans les herbages suisses

La motion charge le Conseil fédéral de veiller à ce que la production laitière dans les herbages suisses redevienne un secteur économiquement attrayant et à ce que la création de valeur soit soutenue dans le cadre du développement de la politique agricole et alimentaire, mais au plus tard lors de la conception de la PA2030+. En outre, le secteur laitier doit être impliqué dans le processus. Rappelons qu'il faisait partie des perdants lors des dernières réformes.

La motion a été adoptée par le Conseil des États à la session de printemps. Elle a ensuite été adoptée par le Conseil national à la session d'été et transmise au Conseil fédéral. Le secteur a soutenu cette motion avec des interventions communes lors des discussions au parlement.

3.4 Alliance contre l'initiative « végétarienne »

L'initiative dite végétarienne exige un taux d'autosuffisance d'au moins 70% et la disponibilité d'eau potable propre en quantité suffisante. Un taux d'autosuffisance d'au moins 70% n'est pas réaliste en Suisse, pays traditionnel d'herbages, puisque cela impliquerait une forte diminution de la consommation de produits d'origine animale. Sans changement des habitudes alimentaires, les importations et le tourisme d'achat augmenteraient tout simplement.

Les répercussions seraient les suivantes pour l'industrie alimentaire :

- Hausse du prix des matières premières et disponibilité moindre de produits indigènes ;
- Pression plus forte des importations et perte de parts de marché → le commerce de détail, la restauration et le tourisme seraient aussi touchés ;
- Pertes d'emplois.

La production de lait et de viande pourtant adaptée aux conditions en Suisse devrait être fortement réduite de par la loi.

Rappelons que le peuple a déjà rejeté clairement l'initiative sur l'eau potable, l'initiative sur les pesticides, l'initiative contre l'élevage industriel, l'initiative sur la biodiversité et, en dernier, l'initiative sur la responsabilité environnementale. Cette nouvelle initiative est une chicanerie, et le parlement a d'ailleurs recommandé à une très large majorité de la rejeter. La votation est prévue en automne 2026. VMI soutient, aussi financièrement, la vaste alliance qui combat l'initiative.

3.5 Programme d'allègement budgétaire 2027

Le parlement s'est penché intensivement sur le programme d'allègement budgétaire 2027 pendant l'exercice écoulé.

Le secteur laitier entier s'est opposé aux réductions prévues dans le domaine agroalimentaire. Ce dernier aurait en effet été fortement touché à divers niveaux par le programme d'allègement budgétaire, et ce alors qu'il n'a que faiblement contribué à la hausse des coûts ces dernières années.

La production alimentaire suisse aurait été nettement affaiblie par les mesures prévues. Le secteur de la viande (et donc indirectement le secteur laitier) aurait été le plus touché par presque toutes les mesures.

VMI a notamment rejeté les quatre points suivants qu'elle considérait être particulièrement injustifiés :

- Mise en adjudication de tous les contingents tarifaires ;
- Réduction des moyens pour la promotion de la qualité et des ventes ;
- Suppression des contributions à l'élimination (santé animale) ;
- Suppression des contributions en faveur de la production animale.

L'opposition a été couronnée de succès, et toutes les mesures prévues ont été supprimées à l'exception de la diminution (fortement réduite) de CHF 3.5 millions pour la promotion des ventes.



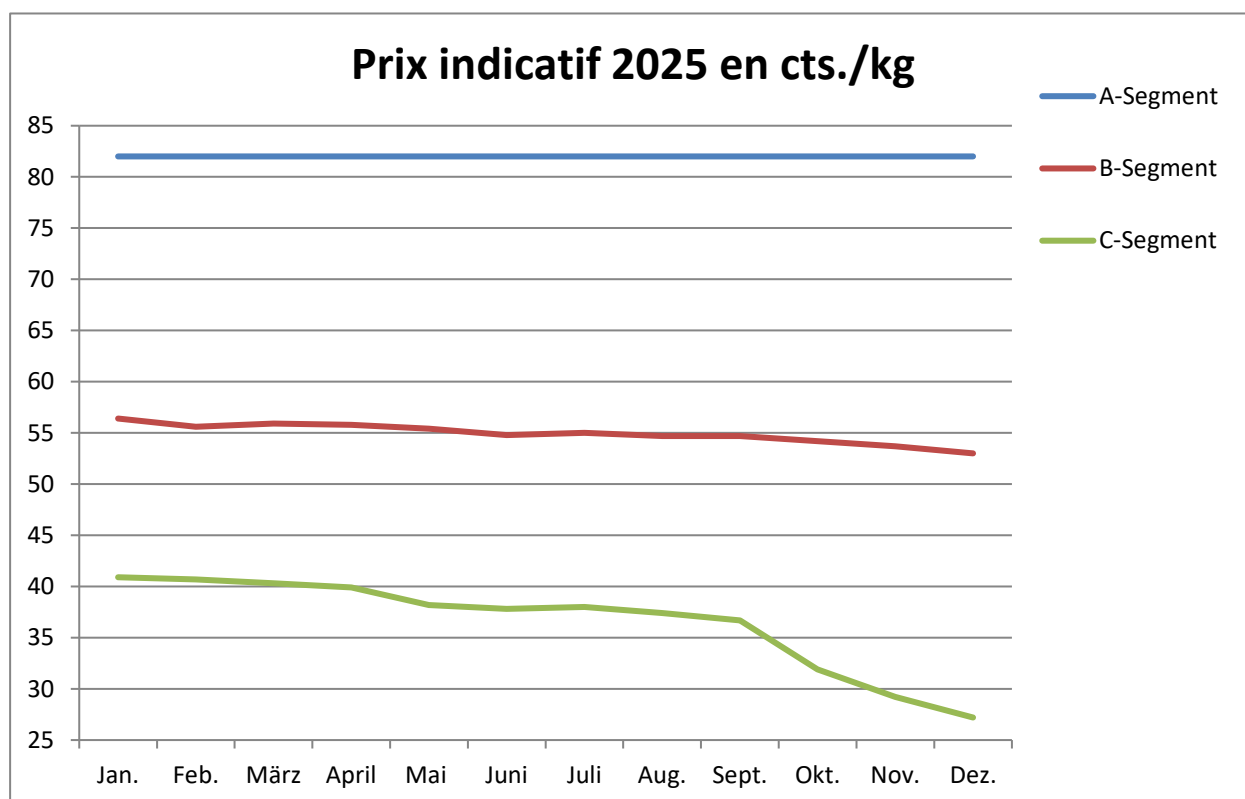
3.6 Objets traités à l'Interprofession du lait (IP Lait)

a. Prix indicatifs

Le prix indicatif du lait A avait atteint le niveau record de 82 ct/kg pendant le deuxième semestre de l'année 2024. Il est resté à ce très haut niveau pendant tout l'exercice écoulé, et ce malgré une offre massivement excédentaire pendant le deuxième semestre.

Les prix indicatifs dans les segments B et C ont suivi l'évolution internationale des prix. Le prix indicatif B atteignait 56.4 ct/kg en début d'année et a ensuite baissé continuellement pour se situer à 53 ct/kg à la fin de l'année. Un niveau aussi faible n'avait plus été atteint depuis quatre ans.

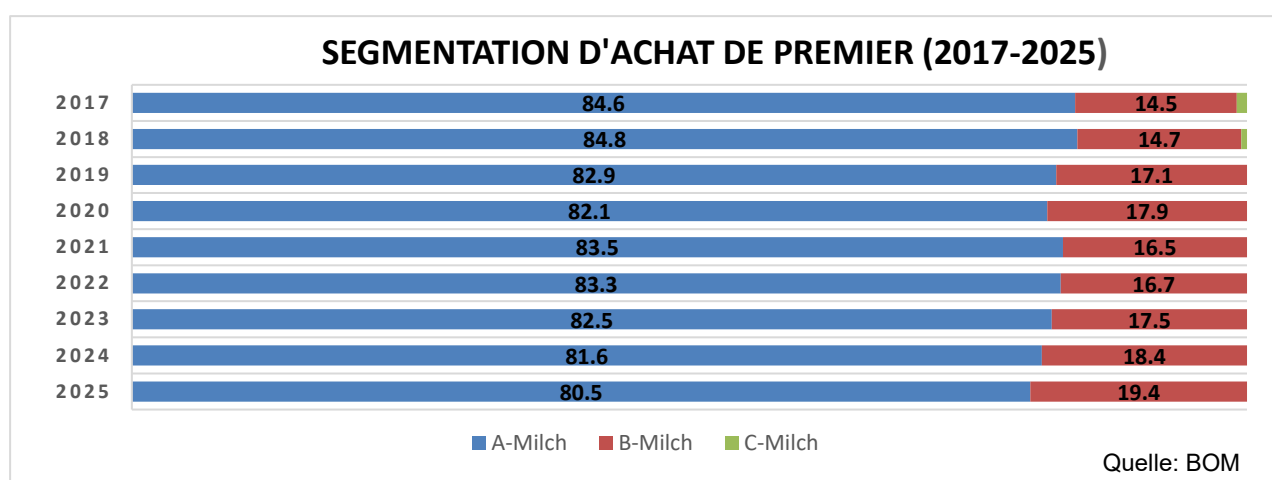
Quant au prix indicatif du lait C, il s'est carrément effondré, baissant de 40.9 ct/kg en début d'année à 27.2 ct/kg en décembre 2025. Les livraisons de lait dépassant fortement les quantités des années précédentes à la fin de l'été et en automne, du lait C a été transformé pour la première fois depuis 2019 pour désengorger le marché.



b. Segmentation

La segmentation permet de stabiliser le marché suisse du lait et de maintenir la création de valeur ajoutée. Si les prix indicatifs B et C ont suivi l'évolution sur le marché international, le prix indicatif A est resté stable comme mentionné précédemment. La part de lait A a légèrement diminué pour la troisième année de suite ce qui confirme la tendance à long terme. Celle-ci n'avait été interrompue que brièvement par la pandémie de coronavirus en 2021 et 2022. La part de lait B a par conséquent légèrement augmenté, et de petites quantités de lait C ont été négociées ce qui n'était plus arrivé depuis six ans. La quantité de lait C correspond à 0.1% du lait commercialisé. Notons que ces quantités ont été négociées au cours des derniers mois de l'année 2025.

Au total, 80.5% (2024 : 81.6%) du lait ont été achetés dans le segment A, 19.4% (2024 : 18.4%) dans le segment B et 0.1% (2024 : 0%) dans le segment C. Le contrôle de la segmentation a été effectué par TSM Fiduciaire Sàrl.



3.7 Régulation du marché du beurre et du lait

Étant donné que les stocks de beurre dépassaient déjà 8000 t en été 2024, l'IP Lait a pris des mesures de stabilisation du marché à partir du 1^{er} janvier 2025. Elle a notamment introduit un soutien à l'exportation pour 2000 t de beurre et 2000 t de crème ainsi qu'un soutien supplémentaire de CHF 50.- pour 100 kg de graisse pour les produits transformés du fonds Réduction du prix de la matière première. En outre, elle a relevé le soutien maximal de ce fonds de 25 à 28 centimes.

Comme déjà mentionné, la production de lait a fortement augmenté pendant l'exercice écoulé, et les capacités de transformation ont atteint leurs limites. Des mesures supplémentaires ont par conséquent été prises à partir du 1^{er} octobre pour désengorger le marché. L'exportation supplémentaire de 2000 t de beurre et de 2000 t de crème a ainsi été soutenue. De plus, le soutien de la graisse par le fonds Réduction du prix de la matière première a augmenté de CHF 60.- pour 100 kg de graisse. Le soutien de la graisse a donc ainsi été augmenté à environ CHF 443.- pour 100 kg à partir d'octobre 2025. En revanche, le soutien de la protéine a été maintenu à près de CHF 445.- pour 100 kg. Le soutien à l'exportation a donc augmenté à 32.4 ct par kg de lait. Notons que le plafonnement a aussi été relevé une nouvelle fois.

Ces mesures visaient à remplacer le trafic de perfectionnement actif avec des produits indigènes, mais aussi à amortir de manière générale la situation tendue sur les marchés internationaux pour l'industrie alimentaire suisse et à soutenir les exportations.

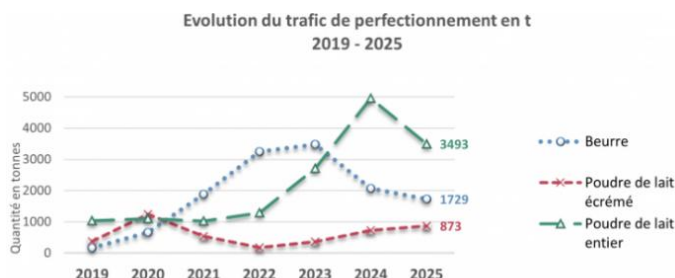
Toutes ces mesures ont certes contribué à désengorger le marché, mais pas à freiner la production de lait. Seules la décision de baisser le prix indicatif du lait A le 1^{er} février 2026 et la recommandation de payer un prix nettement inférieur au prix C pour la quantité dépassant 105% du volume de l'année précédente ont permis d'inverser la tendance. Rétrospectivement, il faut malheureusement dire que ces mesures ont été prises trop tard. Au début de l'année 2026, il n'a plus été possible de transformer toute la quantité de lait, et du lait écrémé a même dû être éliminé dans des installations de biogaz.

3.8 Compensation du prix de la matière première / solution de remplacement de la loi chocolatière

La branche a mis en place un système de compensation privé le 1^{er} janvier 2019 afin que les exportateurs de denrées alimentaires transformées puissent continuer d'acheter des matières de base du lait indigènes à des prix compétitifs après la suppression du système de compensation étatique (ancienne loi chocolatière). Rappelons que les entreprises exportatrices ont le droit d'avoir recours au trafic dit de perfectionnement actif. Elles peuvent ainsi importer des matières de base du lait étrangères sans droit de douane et les réexporter après la transformation. Si le prix des matières de base du lait indigènes n'était pas ramené à un niveau similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation ne fait pas baisser le prix des produits exportés, mais assure l'écoulement des matières premières agricoles suisses ; il s'agit tout de même de plus de 10% de la quantité de lait de centrale.

Le mécanisme de compensation de droit privé est financé avec les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transférés dans un nouveau supplément pour le lait le 1^{er} janvier 2019. CHF 75.6 millions ont été réencaissés au total par la branche en 2025 et majoritairement utilisés pour financer le mécanisme de compensation de droit privé. Cette nette hausse par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation de la quantité de lait.

Avec 5981 t de graisse (2024 : 6049 t) et 8100 t de protéine (2024 : 8316 t), les exportations soutenues de produits transformés (boîte principale) étaient légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Cela s'explique surtout par la regrettable diminution des exportations. Il est en revanche réjouissant de constater qu'une partie des quantités perdues à cause du trafic de perfectionnement ont pu être regagnées suite à l'adaptation des soutiens de l'IP Lait. Le trafic de perfectionnement avec le beurre a ainsi diminué de près de 30% et celui avec le lait entier d'environ 27%.



Source : IP Lait

Les éléments mobiles du protocole n° 2 de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE ont été adaptés le 1^{er} février 2025. Ils constituent pour ainsi dire la contrepartie aux contributions à l'exportation, soit les droits de douane sur les matières premières contenues dans les produits transformés importés. Concrètement, un droit de douane plus élevé a été prélevé sur les composants du lait contenus dans ces produits à partir du 1^{er} février 2025 : poudre de lait entier (+13%), poudre de lait écrémé (+19%) et beurre (+4%).

3.9 Commerce extérieur

a. Droits de douane des USA

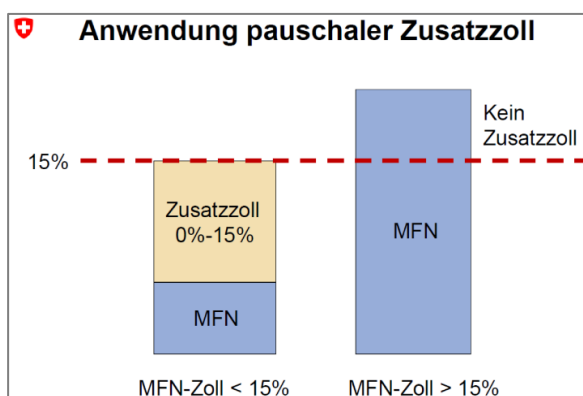
Le 2 avril 2025, le jour de la libération selon le président américain, les USA ont introduit des droits de douane punitifs pour presque tous les pays du monde. La Suisse a été touchée particulièrement fortement. Les droits de douane ont été augmenté de 10% à partir du 5 avril et de 31% à partir du 9 juillet dans un premier temps. Ces droits de douane punitifs sont venus s'ajouter aux droits de douane NPF existants, à savoir aux 6.4% ou 10% (et même 19% pour le Sbrinz) pour le fromage.

Cela a créé d'énormes incertitudes au sein de toute l'économie suisse. Ce qui était particulièrement grave, c'était que les produits concurrents de l'UE ont été soumis à un droit de douane forfaitaire nettement plus faible de 15%. Les droits de douane prélevés sur un Gruyère AOP étaient ainsi par exemple plus de deux fois plus élevés que les droits de douane prélevés sur un Comté AOP français.



La Suisse a néanmoins disposé d'un accès privilégié dans les négociations avec les USA, et un accord paraissait possible pour résoudre la question des droits de douane. L'évolution de la situation a été commentée en détail dans les médias. La présidente de la Confédération Karine Keller-Sutter s'est entretenue au téléphone avec le président Donald Trump à la fin juillet. L'entretien s'est apparemment mal déroulé, et les USA ont introduit un droit de douane de 39% sur les produits importés de Suisse le 1^{er} août.

Après beaucoup d'efforts ainsi que le recours à toutes les possibilités de négocier disponibles au niveau politique et par les acteurs de l'économie, le conseiller fédéral Guy Parmelin a pu annoncer le 14 novembre qu'un accord avait été trouvé avec les USA et qu'un droit de douane forfaitaire avait été fixé pour la Suisse. Contrairement aux 39% précédents, ces 15% ne s'ajoutaient pas aux droits de douane NPF, mais constituaient la charge douanière totale.



Les droits de douane NPF inférieurs à 15% avant le « jour de la libération » (donc avant avril 2025) étaient relevés à 15%. Les droits de douane supérieurs restaient en revanche inchangés. Le Seco a souvent mentionné l'exemple du Sbrinz dans les conférences de presse (exemple peu important économiquement vu le manque d'exportations). Le Sbrinz était soumis à un droit de douane de 19% avant avril 2025 et a continué à être soumis à ce même droit de douane ensuite. Le plus important était néanmoins que la Suisse soit de nouveau soumise au même droit de douane que l'UE et ne soit plus défavorisée par rapport à cette dernière.

b. Accords multilatéraux

Aucune conférence ministérielle de l'OMC ne s'est déroulée pendant l'exercice écoulé, et la branche n'a été impliquée qu'à partir de janvier 2026 dans les travaux de préparation de la 14^e conférence ministérielle à Yaoundé (Cameroun).

c. Accords bilatéraux

La Suisse possède actuellement près de 35 accords de libre-échange. Des accords ont été signés avec la Thaïlande, le Kosovo, la Malaisie et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) pendant l'exercice écoulé, et les accords avec l'Inde et la Moldavie sont entrés en vigueur. À la fin 2025, seul l'accord de libre-échange avec le Vietnam était encore en cours de négociation. Quant aux négociations avec l'union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan et avec l'Algérie, elles n'ont toujours pas été reprises.

L'objectif de la Suisse en matière de libre-échange est d'améliorer les conditions cadres des relations commerciales avec des partenaires commerciaux importants. Les acteurs économiques suisses doivent bénéficier d'un accès stable, sans obstacles et sans discrimination aux marchés étrangers et disposer ainsi d'un avantage par rapport à leurs principaux concurrents.

d. Accord de libre-échange avec le Mercosur

L'accord de libre-échange avec les États du Mercosur est important pour l'économie suisse en général et pour le secteur laitier en particulier. Il exonère de droit de douane près de 96% des exportations de la Suisse vers les États du Mercosur à moyen terme. Plus de CHF 155 millions devraient pouvoir être économisés au niveau des droits de douane selon les calculs de la Confédération. Vu la situation économique et politique instable sur les marchés internationaux, cet accord n'est pas seulement « joli » pour l'industrie alimentaire suisse, mais il constitue un facteur structurel en matière de compétitivité. Il est notamment important que la Suisse ne soit pas défavorisée par rapport à l'UE qui a aussi signé un accord avec le Mercosur.

Le Mercosur représente un marché de plus de 270 millions de consommatrices et consommateurs dans des segments dynamiques. La Suisse exporte déjà aujourd'hui des marchandises d'une valeur de plus de CHF 4 milliards dans ces États. Pour divers produits essentiels de l'industrie alimentaire suisse comme le fromage, le chocolat, les biscuits, les boissons énergétiques ainsi que l'alimentation pour bébés et petits enfants, l'exemption des droits de douane ou des contingents tarifaires représentent un net avantage en matière de coûts, et ce pour toute la filière. En même temps, l'accord protège plus de 110 indications de provenance géographiques suisses, dont de nombreuses dénominations de fromage, une contribution importante à la sécurisation des marques et des marges dans le segment haut de gamme. Une réglementation spécifique basée sur celle de l'UE a été élaborée pour le Gruyère AOP qui ne peut plus être utilisée que par des entreprises du Mercosur qui l'ont employée sans interruption depuis 2012.

En contrepartie, le Mercosur obtient un accès au marché pour des produits agricoles choisis. La Suisse accorde une exonération des droits de douane pour les produits laitiers (lait et beurre), les fruits et les légumes dans le cadre de ses contingents de l'OMC. En plus, le Mercosur obtient entre autres des contingents tarifaires bilatéraux pour 3000 t de viande bovine, 1000 t de viande de volaille, 200 t de viande d'agneau, 200 t de viande de porc, 3000 t d'huile de soja et d'arachide, 1000 t d'huile d'olive, 1500 t de blé fourrager, des variétés de fruits et de légumes particulières, 2000 t de miel, 1000 t de blé fourrager, 8000 t de maïs fourrager ainsi que 50 000 hl de vin rouge. Selon la

Confédération, la plupart des contingents sont petits (<2% de la consommation totale) ou alors l'ampleur des concessions correspond aux importations actuelles.

Pour les produits agricoles transformés, la Suisse a fait des concessions comme envers l'UE dans le cadre du mécanisme de compensation des prix de l'ancienne « loi chocolatière », à savoir que des éléments mobiles sont définis pour les matières premières agricoles contenues dans les denrées alimentaires importées.

L'ampleur des concessions est acceptable pour l'agriculture suisse selon la Confédération et l'Union suisse des paysans pour autant que des mesures d'accompagnement adéquates soient prises.

3.10 Autres dossiers traités

VMI a traité divers autres dossiers comme les conditions d'utilisation de la marque Swiss Milk Green, la formation des technologues en denrées alimentaires ou encore le contrôle du lait. De plus, elle s'est engagée en faveur de la valorisation de perméat de lactosérum dans les installations de biogaz agricoles ainsi que pour le maintien du budget d'Agroscope et a participé à la consultation sur la modification des exceptions pour l'interdiction de circuler le dimanche et la nuit et à celle sur l'enveloppe financière agricole 2026 à 2029.



4 Activités des commissions spécialisées

4.1 Commission spécialisée Matière première

La commission spécialisée Matière première a tenu quatre séances pendant l'exercice écoulé, soit deux séances en ligne et deux séances en présentiel. La séance de printemps s'est déroulée chez Elsa Group à Oey. Cette tradition de se rencontrer une fois par an chez une entreprise membre sera poursuivie l'année prochaine.

Les sujets suivants ont notamment été traités lors des séances :

- Situation actuelle sur le marché du lait ;
- Situation et développement du standard sectoriel Swissmilk Green ;
- Compensation du prix de la matière première ;
- Échange avec la commission spécialisée Contrôle du lait ;
- Mesures de sécurité pour les chauffeurs de camion lors de la réception du lait ;
- Monitoring des épizooties en Suisse et en Europe ;
- Planification coordonnée des révisions ;
- Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le lait ;
- Climat et durabilité, notamment projet d'utilisation durable des ressources « KlimaStaR lait ».



5 Organisation

5.1 Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 26 juin 2025 au centre des congrès Kursaal à Berne. Elle était de nouveau combinée avec une rencontre des cheffes et chefs d'entreprise.

La première partie était consacrée aux objets statutaires. Les membres ont été informés par le directeur des objets traités pendant l'exercice écoulé et ont adopté le rapport annuel en deux langues, les comptes 2024 ainsi que le budget 2025. Ils ont, de plus, adopté à l'unanimité une augmentation des cotisations sur la base d'un nouveau système et donné décharge au comité et à la direction. Mario Breu, Züger Frischkäse AG, a été élu au comité comme successeur de Christof Züger, et Salome Lottaz, Elsa Group SA, a été élue à la vice-présidence. Des sujets d'actualité traités au comité, dans les commissions spécialisées et à la fial ont été présentés ensuite.

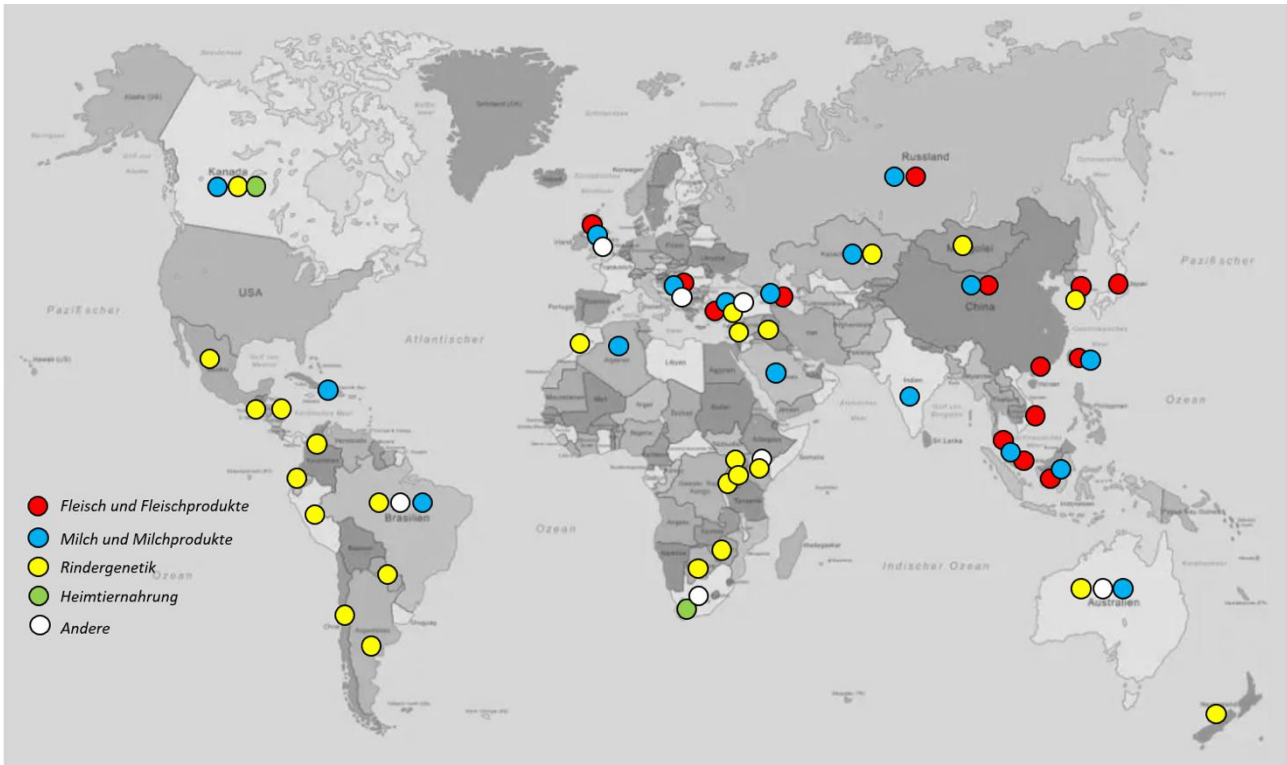
Pendant la deuxième partie, les directrices et directeurs ont discuté de leurs attentes envers VMI et la politique, ont donné des informations et ont présenté leurs revendications. Une discussion animée sur l'image du lait a suivi. Le souhait commun a été formulé que celle-ci soit améliorée. En outre, les directrices et directeurs ont exprimé leurs craintes face à l'importante pression sur les prix des produits laitiers, alors que les coûts de revient restent inchangés. Les participantes et participants se sont accordé-e-s sur le fait que le lait doit avoir un certain prix en tant que matière première et que le secteur laitier doit investir dans la durabilité afin de conserver cet argument de vente unique.



5.2 Plateforme pour les exportations agricoles

La Plateforme pour les exportations agricoles fondée en 2019 par les secteurs du lait et de la viande et cofinancée par la Confédération a continué de développer ses activités pendant l'exercice écoulé. En 2025, elle s'est occupée des dispositions relatives à l'exportation pour les quatre secteurs impliqués (lait, viande, génétique bovine et aliments pour animaux domestiques). En tant que centre de compétence, la plateforme joue le rôle d'interface entre les secteurs, la Confédération et les services d'exécution cantonaux.

La plateforme a traité plus de 90 dossiers en lien avec l'ouverture et le développement de marchés pour les produits d'origine animale en 2025. Ces dossiers concernaient 42 pays sur tous les continents. Le graphique ci-dessous montre les secteurs et les pays dans lesquels la plateforme a été active pendant l'exercice 2025.



Source : Plateforme pour les exportations agricoles

Les priorités suivantes avaient été définies à la fin 2025 :

Land	Themen	Stand per Ende Dezember 2025	ZIELE 2026
Australien	Rohmilchkäse	Einzelne Rohmilchkäsesorten (gemäss australischer Definition) können nicht nach Australien exportiert werden. Seit Ende 2021 werden regelmässig ergänzende Informationen (z.B. Produktionsparameter) an Australien übermittelt. Die letzten Inputs wurden im Dezember 2025 geschickt.	Beantwortung weiterer Rückfragen zum Thema „Rohmilch“ + Validierung der Ausfuhrbescheinigung
China	Zulassung	Alle Betriebe, die Milch und Milchprodukte nach China exportieren möchten, müssen im CIFER-System registriert sein. Eine Zulassung ist jeweils für 5 Jahre gültig. Im Oktober 2025 wurde ein neues Dekret (Nr. 280) zu den Registrierungsprozessen veröffentlicht (in Kraft ab Juni 2026). Die PAE wartet auf zusätzliche Informationen von der GACC und wird die CH-internen Prozessen dementsprechend anpassen und alle Beteiligten informieren.	Begleitung der neuen Registrierungsanträge und Modifikationsanträge im CIFER-System + Aktualisierung und Information gemäss Dekret 280
EAWU (Russland)	Zulassung	Der Markterhaltungsprozess für den Export nach der EAWU erfordert eine jährliche Inspektion nach EAWU-Recht. Die Koordination liegt bei der PAE. Es wird gegenwärtig evaluiert, inwiefern die Ausführungshinweise für den Export in die EAWU aktualisiert werden können.	Sicherstellung der Koordination des jährlichen Prozesses + (je nach Entscheid) Aktualisierung der Ausführungshinweise
Malaysia	Registrierung	Alle Betriebe, die Milch und -produkte nach Malaysia exportieren wollen, müssen von der malaysischen Behörde registriert werden. Die malaysischen Behörden verlangen, dass die malaysischen Importanforderungen eingehalten werden. Gemäss der validierten Gesundheitsbescheinigung wird für die Importanforderungen auf die EU-Verordnung Referenz bezogen. Der Registrierungsantrag von einem interessierten Betrieb wird gegenwärtig bearbeitet.	Antrag zur Listung (inkl. Argumentarium) ist an Malaysia geschickt
Türkei	Register	Ab dem 1. Januar 2026 dürfen nur noch Betriebe, die von der Türkei zugelassen und gelistet sind, Produkte der Kategorien «Milchprodukte», «Kollagen-Gelatine» und «Aquakultur (Fischerei)» exportieren. Ein erstes Registrierungsverfahren wurde im Herbst 2025 eingeleitet.	Türkei hat diese ersten Listen genehmigt, die Betriebe sind registriert.

Source : Plateforme pour les exportations agricoles

5.3 Groupe de travail FIL/Codex

Le poste à temps partiel auprès d'Agroscope créé en 2015 et financé par VMI, Fromarte, la FPSL et la CSL pour traiter en commun les sujets liés aux normes internationales (notamment codex alimentarius et FIL) dans le groupe de travail appelé FIL /Codex a été maintenu pendant l'exercice écoulé. L'objectif est d'avoir constamment une vue d'ensemble des normes internationales afin de reconnaître à l'avance les éléments problématiques pour le secteur laitier suisse. En outre, Agroscope, soit le groupe de travail FIL / Codex, a informé sur l'évolution du codex alimentarius et de la FIL lors de la Journée du lait de Liebefeld.

5.4 Collaboration dans diverses organisations

Pendant l'exercice écoulé, VMI a notamment été très active au sein de l'IP Lait (organes et groupes de travail) ainsi qu'au sein de la fial. VMI est toujours membre d'economiesuisse et de la Commission Suisse du lait.

5.5 Collaboration avec d'autres organisations

Le directeur de l'Interprofession Poudre de lait suisse et de l'Organisation sectorielle pour le beurre a de nouveau été invité aux séances du comité de VMI en 2025. En outre, les représentants de VMI ont collaboré avec de nombreuses autres organisations (notamment FPSL, Fromarte, SCM, USP, USAM, CI du commerce de détail) et avec divers offices fédéraux (surtout OFAG, OSAV, DGD, SECO et OFAE).

En tant que directeur de la fial, le directeur de VMI a fait le lien avec celle-ci et a assuré l'échange d'informations entre les deux organisations.



5.6 Entreprises membres de VMI

	Baer AG Bahnhofstrasse 67 6403 Küsnacht am Rigi Tel. 041 854 04 00 www.baer.ch		Cremo SA Case postale 1701 Fribourg Tel. 026 407 21 11 www.cremo.ch
	Emmi Schweiz AG Landenbergstrasse 1 Postfach 6002 Luzern Tel. 058 227 27 27 www.emmi.com		Elsa Group SA Case postale 1470 Estavayer-le-Lac Tel. 026 664 91 11 www.elsagroup.ch
	Froneri Switzerland S.A. Blumenfeld- strasse 15, 9403 Gol- dach Tel. 071 844 81 11 www.froneri-shop.ch/de/		HOCHDORF Swiss Nutrition AG Siedereistrasse 9 6281 Hochdorf Tel. 041 914 65 65 www.hochdorf.com
	Laiteries Réunies Genève Case Postale 1055 1211 Genève 26 Tel. 022 884 82 00 www.laiteries-reunies.ch		Milco SA Route de Bulle 41 1696 Vuisternens-en- Ogoz Tel. 026 915 90 12 www.milco.ch
	Nestlé Suisse S.A. Case postale 352 1800 Vevey Tel. 021 924 31 11 Fax 021 944 30 19 www.nestle.ch		SwissBioColostrum AG Niederwil 4 6330 Cham Tel. 041 281 02 02 www.swissbiocolostrum.com
	Swiss Premium AG Lerzenstrasse 19 CH-8953 Dietikon Tel. 043 322 45 45 www.swisspre- mium.ag		Züger Frischkäse AG Industrie Haslen 9a 9245 Oberbüren Tel. 071 955 98 77 www.frischkaese.ch

Association de l'industrie laitière suisse (VMI)

Thunstrasse 82, case postale 1009, CH-3000 Berne 6

Tél. +41 31 356 21 21 / fax. +41 31 351 00 65

Courriel : info@milchindustrie.ch

Web : www.milchindustrie.ch